

FONDEMENTS POUR NOTRE AVENIR



INVESTIR DANS LES PRIORITÉS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
EMPLOIS. ÉDUCATION. SANTÉ.

BUDGET 2016-2017

Roger Melanson
Ministre des Finances



Budget 2016-2017

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/finances

Le mardi 2 février 2016

Couverture :

Service Nouveau-Brunswick (SNB 10552)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Service Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0509-0

ISSN 0833-5680



RE C E N S E M E N T • C E N S U S

www.recensement.gc.ca

www.census.gc.ca

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction	5
Contexte.....	7
Amélioration de l'efficience et élimination du gaspillage au sein du gouvernement	8
Amélioration du fonctionnement de l'appareil gouvernemental	11
Protection de l'éducation et des soins de santé	14
Autres mesures productrices de recettes	20
Choix pondérés	22
L'avenir.....	24
Annexe : Résumé budgétaire.....	26

Introduction

En tant que population du Nouveau-Brunswick, nous dépensons plus en paiements d'intérêt sur la dette provinciale que nous investissons pour les universités, les collèges et l'aide financière aux étudiants. Même s'il s'agit là d'un défi récurrent depuis plusieurs années, il faut changer la donne, et ce, dès aujourd'hui.

Notre priorité consiste à créer davantage d'emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous comprenons toutefois que la croissance de l'emploi ne résoudra pas à elle seule nos problèmes financiers. Nous devons adopter une démarche équilibrée qui vise aussi à réduire les dépenses et à trouver d'autres sources de recettes.

Après avoir procédé à un examen exhaustif et à l'élimination du gaspillage et du double emploi au sein de l'appareil gouvernemental à hauteur de dizaines de millions de dollars et après avoir mesuré l'ampleur du défi à relever, nous devons choisir entre augmenter la taxe de vente harmonisée (TVH) ou effectuer des compressions radicales dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. Nous avons été élus grâce à une plateforme prônant l'investissement dans les familles par l'intermédiaire de l'éducation et des soins de santé. Selon nos valeurs, il faut assurer de solides systèmes publics d'éducation et de soins de santé. Le budget comprend une augmentation de la TVH, Monsieur le président, laquelle nous aidera à protéger les services qui nous sont si chers et à continuer d'investir dans de telles priorités.

Monsieur le président, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre le deuxième budget de notre gouvernement. Il reflète les choix qui sont nécessaires pour établir les fondements d'un avenir où le gouvernement sera en mesure d'investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick, soit les emplois, l'éducation et les soins de santé. Il s'agit d'un budget qui reflète nos espoirs et non nos peurs.

La création du Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie met en évidence l'importance que nous accordons à ces domaines prioritaires. Ce nouveau fonds permettra d'appuyer et de coordonner les programmes, nouveaux et actuels, visant les emplois et l'éducation.

Le budget marque la conclusion du processus de révision stratégique des programmes dirigé par mon collègue assis à ma gauche. Je tiens à le remercier de son travail acharné et de son dévouement envers le Nouveau-Brunswick. Même si la mise en oeuvre des mesures prévues prendra un certain temps, les décisions difficiles sont maintenant derrière nous.

La révision nous a permis de cerner des mesures visant à améliorer de 589 millions de dollars le résultat net de la province, ce qui nous mettra en bonne voie d'équilibrer les comptes en 2020-2021, conformément à notre engagement électoral. Ces mesures sont

équilibrées, permettant des réductions de 296 millions au chapitre des dépenses et des mesures productrices de recettes se chiffrant à 293 millions.

En septembre 2014, la population du Nouveau-Brunswick a fait son choix et a élu notre gouvernement d'après un ensemble de priorités clairement définies. En termes simples, la population néo-brunswickoise a choisi un gouvernement qui investirait dans les emplois, l'éducation et les soins de santé et qui le ferait de manière responsable sur le plan financier.

Malheureusement, nous avons hérité d'une situation difficile au chapitre des finances et de l'emploi ; par conséquent, nous n'avons pas pu investir dans les domaines prioritaires du Nouveau-Brunswick sans d'abord prendre assise sur la responsabilité financière et créer un climat propice à la croissance de l'emploi. Le gouvernement précédent a été le premier de l'histoire à enregistrer une perte nette d'emplois au cours de son mandat, tandis que la dette nette de la province a grimpé de près de 30 % pendant la même période.

La création d'emplois est notre priorité absolue et représente un élément important de l'assainissement de nos finances. La croissance de l'emploi génère des recettes fiscales additionnelles qui aident à redresser notre situation financière et nous mettent en bonne posture pour investir dans les services importants auxquels les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent et qu'ils méritent.

Il faudra cependant plus que la création d'emplois pour éliminer le déficit et nous placer en situation d'excédent. Nous avons la ferme intention d'adopter une démarche équilibrée afin de relever nos défis financiers en dégagant des gains d'efficacité et en générant des recettes.

Depuis le début, la révision stratégique des programmes a été un processus exhaustif, inclusif et transparent auquel ont contribué des membres du public, des jeunes, des parties prenantes et des ministères. Mes collègues le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé et la députée de Baie-de-Miramichi—Neguac et moi avons surveillé l'examen de chaque programme gouvernemental. Nous avons constaté du gaspillage, des pertes d'efficacité et des dépenses non prioritaires, et nous les supprimerons grâce au budget. Nous avons repéré des dépenses inutiles allant de seulement quelques milliers de dollars à plusieurs millions de dollars. Nous n'avons rien laissé au hasard.

De plus, nous avons mené de vastes consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick. Nous nous sommes inspirés de leurs idées pour cerner des possibilités et établir une liste de priorités. Depuis l'hiver dernier jusqu'au mois dernier, nous avons tenu des rencontres publiques à propos de la révision stratégique des programmes. Environ 3 000 personnes de tous les horizons ont assisté à nos séances de dialogue public, dont 1 800 personnes durant notre dernière tournée de la province. Par

ailleurs, plus de 9 000 idées ont été soumises en ligne, par courriel ou par la poste. Je remercie les gens du Nouveau-Brunswick qui ont pris le temps de contribuer à cet important processus.

Le rapport intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche* présente les choix qui s'offrent à nous pour instaurer un gouvernement plus intelligent et plus sensible aux besoins actuels et futurs des gens du Nouveau-Brunswick.

Le rapport présente six choix d'une grande importance financière :

- le redimensionnement visant les cadres du gouvernement ;
- des compressions radicales en soins de santé ;
- des compressions radicales en éducation ;
- le péage routier ;
- l'impôt sur le revenu des corporations ;
- la TVH.

Le budget d'aujourd'hui porte sur les choix qui nous permettront d'avoir un budget viable et d'investir dans la création d'emplois, l'éducation, la santé et d'autres services sociaux.

Contexte

Monsieur le président, il y a huit ans, la crise financière a déclenché une série d'événements à travers le monde qui ont donné lieu au ralentissement économique mondial le plus généralisé et le plus prononcé depuis des générations. De nombreux pays ont toujours du mal à surmonter leurs défis économiques et financiers. Le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le Nouveau-Brunswick avait déjà enregistré six déficits consécutifs. La croissance des dépenses a été limitée, mais les recettes ont connu une croissance nettement inférieure aux normes historiques en raison de la faiblesse économique persistante. Pendant la période en question, bon nombre de nos indicateurs de santé financière se sont détériorés.

La vérificatrice générale et les agences de notation ont constaté les tendances perturbantes, à tel point que, pas plus tard qu'en 2012, notre cote de crédit a été révisée à la baisse.

Étant donné les tendances difficiles observées, nous avons agi tout de suite et avons donné l'exemple. Le premier ministre a commencé au sommet de la structure en réduisant le traitement des ministres et en imposant un gel de la rémunération des parlementaires. Nous avons en outre réduit de 30 % le nombre de sous-ministres.

En exécution de notre premier budget, nous avons agi pour maîtriser les dépenses en les réduisant de 115 millions de dollars et nous avons instauré un certain nombre de mesures visant à accroître nos recettes d'environ 57 millions, demandant notamment une contribution accrue aux personnes qui en ont les moyens.

Nous sommes allés de l'avant avec des plans visant à regrouper et à moderniser les services communs dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Voilà un excellent exemple de la façon dont le gouvernement peut faire les choses d'une manière améliorée, plus intelligente et plus efficiente.

Nous aurions pu apporter avec empressement des réductions plus radicales en imposant des compressions arbitraires générales, à l'instar de gouvernements précédents. Nous avons plutôt pris le temps de procéder au dialogue et à l'analyse nécessaires au moyen de la révision stratégique des programmes. Nous avons scruté ligne par ligne les dépenses du gouvernement.

Amélioration de l'efficience et élimination du gaspillage au sein du gouvernement

Monsieur le président, les services publics du Nouveau-Brunswick disposent d'un effectif d'environ 45 000 personnes, soit environ 9 000 dans les services publics, presque 17 000 dans le système scolaire et plus de 19 000 dans le système de soins de santé. C'est en raison du dévouement et du professionnalisme dont font preuve ces personnes que le public demande que soit maintenu le niveau élevé de service auquel s'attendent les gens du Nouveau-Brunswick. Les salaires des employés des services publics, qui sont de l'ordre de 2,4 milliards de dollars, constituent l'un des principaux postes de dépenses de notre budget. Cependant, le contrôle des salaires ne se limite pas au gel salarial.

Au fil du temps, des niveaux hiérarchiques s'établissent au sein de tout organisme. À la longue, ces niveaux empêchent la transmission des idées, limitent la diffusion d'information et influent sur la prise de décisions. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, la province comptait 18 ministres et 27 sous-ministres. Il y avait en outre 102 cadres supérieurs au gouvernement, lesquels occupaient des postes de sous-ministre adjoint, de vice-président et de directeur général, entre autres.

Nous avons déjà réduit de près de 30 % le nombre de ministres et de sous-ministres. D'ici au 31 mars, nous réduirons de 30 % le nombre de cadres supérieurs. De plus, au cours des cinq prochaines années, nous réduirons aussi de 30 % le nombre de cadres intermédiaires.

De plus, nous réorganiserons la structure de l'appareil gouvernemental en continuant à éliminer le double emploi et à réaliser des gains d'efficacité. La démarche nécessitera notamment une réorganisation au sein des ministères et la fusion de certains d'entre eux. Les changements seront annoncés au moment du prochain remaniement ministériel.

Les changements comprendront une réorganisation importante du ministère des Transports et de l'Infrastructure, où des réductions seront apportées au nombre de cadres supérieurs et intermédiaires et où un accent renouvelé sera mis sur les services de base du ministère : l'entretien hivernal, l'entretien estival et la gestion des contrats. Les fonctions non essentielles seront transférées au secteur privé, ce qui touchera près de 200 travailleurs occasionnels pendant la saison de la construction.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail offrira aux personnes touchées par les changements des services d'aide à l'adaptation tels que le placement, la formation, des améliorations de l'assurance-emploi et l'orientation vers les possibilités d'emplois offertes par des employeurs du secteur privé.

Fort des progrès importants accomplis l'année dernière grâce à la création du nouvel organisme Services Nouveau-Brunswick, notre gouvernement réalisera en outre des gains d'efficacité additionnels en centralisant les services des ressources humaines dans les services publics.

Le redimensionnement de la direction et la restructuration se traduiront par des économies totales de 46,4 millions de dollars.

Monsieur le président, le gouvernement assure le fonctionnement de plus de 40 centres d'appels distincts dont le niveau des coûts et des services varie. Chaque centre d'appels fonctionne en toute indépendance et gère les appels à sa façon en se servant d'une plateforme technologique différente des autres.

Grâce au regroupement de nos centres d'appels, nous pourrions dégager des économies, investir dans la technologie et améliorer les services pour répondre aux besoins de la clientèle de façon uniforme, favoriser la stabilité et respecter les exigences de protection des renseignements personnels ainsi que la *Loi sur les langues officielles*. En regroupant les centres d'appels, dont le nombre dépasse les 40, pour qu'il n'y ait que 4 centres régionaux de prestation des services, nous économiserons 3,5 millions de dollars par année. Le gouvernement collaborera avec l'industrie des centres d'appels du secteur privé, qui doit composer avec une pénurie de personnel, afin de placer les employés déplacés par l'initiative.

Comme nous l'avons constaté dans le cas des centres d'appels, des services de laboratoire non médicaux sont actuellement offerts selon trois modèles différents de gouvernance, ont six mandats distincts et relèvent de six équipes de direction distinctes. La situation entraîne un double emploi et des différences considérables parmi les

services de laboratoire. En regroupant nos activités de laboratoire, nous économiserons jusqu'à 600 000 \$ par année.

Notre révision des programmes nous a permis de déterminer que deux de nos centres d'information touristique sont situés là où les véhicules quittent notre province. Puisque ces centres sont peu fréquentés et offrent des services principalement aux touristes qui quittent le Nouveau-Brunswick, nous fermerons les centres d'information touristique à Cape Jourimain et sur l'île Campobello. Il sera toujours possible d'obtenir de l'information touristique au Cape Jourimain Nature Centre et au parc provincial Herring Cove, sur l'île Campobello.

Nous avons aussi constaté que le ministère de la Sécurité publique compte huit bureaux régionaux dans des collectivités où se situent des centres de Services Nouveau-Brunswick. Nous pouvons économiser 514 000 \$ par année en transférant à Services Nouveau-Brunswick les fonctions liées aux services à la clientèle.

Conformément aux règlements de Transports Canada, nous avons récemment dû mettre hors service le traversier de Gagetown. Le remplacement du traversier coûterait environ 5 millions de dollars. Puisque le traversier compte le nombre de passagers le moins élevé du réseau et qu'il se trouve à 15 km seulement du pont sur la Transcanadienne à Upper Gagetown, nous avons décidé de ne pas le remplacer.

Notre premier budget mettait beaucoup l'accent sur l'équité quant au coût et à la prestation des services publics. Le principe d'équité s'applique aussi aux membres de notre personnel.

Notre gouvernement croit qu'il est important de maintenir un dialogue permanent avec notre personnel. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, 16 conventions collectives étaient échues. Depuis, nous en avons conclu 14. Les modestes augmentations salariales prévues dans ces conventions n'auront pas d'incidence sur notre plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire, puisqu'elles seront plus que compensées par la croissance des recettes.

En plus d'accorder de modestes hausses salariales, nous travaillons avec tous les groupes de négociation en vue d'abolir l'allocation de retraite. Lorsque les conventions collectives seront conclues, nous prévoyons enregistrer des économies annuelles de 29 millions de dollars grâce à l'abolition de cette allocation.

Dans le contexte des efforts de réduction des frais de personnel, le gouvernement lance en outre des initiatives visant à réduire le recours aux congés de maladie, le report de crédits de vacances, les accidents au travail et la durée des congés au titre de l'indemnisation des accidents au travail.

Par suite de la révision stratégique des programmes, nous supprimerons ou moderniserons un certain nombre de programmes, notamment au moyen des mesures suivantes :

- élimination du Programme de partage des recettes municipales provenant des amendes ;
- renégociation des droits de gestion des permis imposés aux exploitants forestiers ;
- rajustement du budget de l'aide à l'industrie ;
- modification des règlements établis en vertu de la *Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques* ;
- possibilité pour les gens du Nouveau-Brunswick de renoncer à recevoir par la poste l'avis de renouvellement de l'immatriculation des véhicules ;
- centralisation de certains bureaux d'enregistrement des biens-fonds pour ramener leur nombre de 13 à 1 ;
- réduction des coûts et amélioration de la convivialité des services en ligne destinés aux concessionnaires de véhicules à moteur.

Nous réduirons d'environ 15 % le nombre d'organismes, de conseils et de commissions ainsi que les coûts qui leur sont associés grâce à

- l'élimination ou la fusion de certains conseils,
- la réduction de la taille de certains conseils et
- l'application de normes uniformes sur la rémunération des membres de conseils.

Amélioration du fonctionnement de l'appareil gouvernemental

Monsieur le président, nous améliorons le fonctionnement de l'appareil gouvernemental en établissant, au sein du ministère des Finances, une nouvelle unité chargée de la diversification des modes de prestation des services (DMPS). Cette unité assurera l'adoption d'une approche stratégique, normalisée et fondée sur des données probantes pour déterminer quels services pourraient être assurés par le gouvernement et lesquels pourraient être mieux assurés par une autre partie selon un modèle de DMPS, ce qui se traduirait par de réelles économies pour la population du Nouveau-Brunswick.

Comme première étape dans l'amélioration du fonctionnement de l'appareil gouvernemental au moyen de la DMPS, notre gouvernement cherchera à nouer des partenariats avec des organismes du secteur privé pour l'administration des registres suivants : le registre des biens réels, le registre des véhicules à moteur et le registre des affaires corporatives.

Un tel modèle a été adopté avec succès en Ontario, au Manitoba et en Saskatchewan, et il entraînera des avantages financiers considérables grâce au versement d'un paiement

forfaitaire unique et de redevances annuelles. De plus, la population néo-brunswickoise bénéficiera d'économies supplémentaires dans l'avenir lorsque les fournisseurs de services assumeront la responsabilité d'investir dans la technologie et de mettre à niveau les registres.

Conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie visant à réduire au minimum les coûts et à maximiser les gains d'efficacité et pour assurer au secteur une plateforme de croissance au Nouveau-Brunswick, le gouvernement confiera en outre à une corporation sans but lucratif ses fonctions d'administration des pensions et des prestations de pension ainsi que ses fonctions de placement de fonds de pension.

Nous savons à quel point l'innovation est importante pour la croissance de notre province. Grâce au lancement de l'initiative de province intelligente, nous nous employons à bâtir le premier gouvernement véritablement numérique en Amérique du Nord. Nous voulons créer une société numérique ouverte et sécurisée en vue d'améliorer et de rendre plus efficaces les activités quotidiennes pour les gens du Nouveau-Brunswick.

L'initiative de province intelligente nous a amenés à travailler en partenariat avec le secteur privé afin de mettre sur pied un laboratoire numérique, un projet de données ouvertes, et nous examinons activement la possibilité d'instaurer des pièces d'identité numériques pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Comme cela se fait ailleurs, notre gouvernement aura aussi recours à de nouvelles sources de recettes en permettant aux entreprises et aux personnes d'acquiescer les droits de dénomination de biens appartenant au gouvernement, comme des bâtiments, des parcs et des ponts. L'initiative pourrait aussi comprendre l'affichage de publicités sur des traversiers, en bordure des routes et dans les aires communes des bâtiments gouvernementaux, ou à proximité.

Le fait de donner au secteur privé la possibilité d'acquiescer, de louer ou d'exploiter des biens appartenant au gouvernement donnera lieu à d'autres gains d'efficacité. Pour le gouvernement, la mesure pourrait mener à des paiements uniques en espèces, à une réduction des coûts et à une augmentation des recettes.

Le pavillon Larry's Gulch est l'un des exemples les mieux connus où la participation accrue du secteur privé peut être indiquée. L'exploitation d'un pavillon de pêche ne relève pas des fonctions ou des priorités principales du gouvernement. Par conséquent, nous procéderons à l'analyse nécessaire afin de quantifier la valeur économique du bien et de trouver des exploitants privés qualifiés, de sorte que Larry's Gulch soit exploité par un promoteur privé en 2017-2018. La démarche permettra d'établir un juste milieu, car le bien de valeur continuera d'appartenir à la population du Nouveau-Brunswick, sera mieux géré et ne sera pas utilisé à des fins politiques partisans.

Comme dans le cas du pavillon Larry's Gulch, nous sommes conscients que le terrain de golf du parc provincial Mactaquac n'est ni un service public essentiel ni un service essentiel du parc. Ainsi, nous lancerons une demande de propositions officielle pour l'exploitation du terrain de golf du parc provincial Mactaquac afin de trouver un exploitant privé pour 2017-2018.

En outre, le gouvernement envisagera la vente de divers biens excédentaires. Ces biens, comme l'ancienne prison de Saint Andrews, le bâtiment municipal de Hopewell Cape, la maison Edgecombe et la Moncton High School, ne seront vendus qu'après la tenue de consultations avec la collectivité et si le bien convient au secteur privé ou au secteur sans but lucratif.

Monsieur le président, la révision stratégique des programmes a aussi donné lieu à l'examen d'un certain nombre d'options pour maximiser le rendement que produit Alcool NB pour les contribuables. À cet égard, Alcool NB élaborera et mettra en oeuvre un plan stratégique afin de maximiser le bénéfice net en cernant des occasions d'affaires stratégiques, ainsi qu'en améliorant les pratiques de fonctionnement et en les rendant optimales. Il est prévu que l'initiative rapportera à la province jusqu'à 20 millions de dollars en recettes additionnelles.

Le processus de révision stratégique des programmes s'inspire d'un processus semblable entrepris par le gouvernement fédéral dans les années 90. Il a souvent été constaté que, dans le contexte du processus en question, le gouvernement fédéral avait réglé beaucoup de ses problèmes en diminuant les paiements de transfert qu'il versait aux gouvernements provinciaux. Au titre de la révision stratégique des programmes, le gouvernement a envisagé de réduire les paiements de transfert aux administrations municipales.

De l'exercice 2007-2008 à celui de 2014-2015, à la suite du ralentissement économique mondial, les recettes du gouvernement provincial ont augmenté de 16 %. Au cours de la même période, les recettes des administrations municipales ont augmenté de 32,3 %.

Ces données montrent que, au cours des dernières années, les municipalités ont vu considérablement augmenter leur capacité à payer leurs activités, comparativement à la province. Or, les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit qu'ils ne voulaient pas que le gouvernement provincial équilibre ses comptes au détriment d'autres paliers de gouvernement. Par conséquent, notre gouvernement a choisi de maintenir à leur niveau actuel les paiements de transfert aux municipalités, et ce, pendant le reste de son mandat.

Afin d'accroître la viabilité des municipalités, nous exigerons que toute fusion ou annexion future des municipalités respecte les critères de viabilité énoncés dans le rapport Finn. Qui plus est, nous encouragerons les municipalités et les districts de services locaux à envisager la fusion, au besoin, en soutenant les collectivités viables au

moyen de programmes de financement des infrastructures. En outre, nous demanderons aux commissions de services régionaux de déterminer les municipalités susceptibles d'être viables dans leur région et de les signaler. Un service du gouvernement aidera les collectivités à accomplir la tâche.

La modernisation de la gouvernance locale comporterait cependant un certain nombre d'initiatives visant à créer des collectivités viables, notamment en modernisant la législation afin d'habiliter les municipalités à favoriser le développement et à devenir des plaques tournantes de la création d'emplois et en améliorant l'approche volontaire en matière de restructuration communautaire.

Même s'il existe des possibilités de cerner des gains d'efficacité et des économies possibles et de collaborer davantage, la modernisation de la gouvernance locale est une initiative complexe qu'il faudra entreprendre en coopération avec les parties prenantes dans le domaine.

Afin d'aider les municipalités à gérer les dépenses, la révision stratégique des programmes a cerné un certain nombre de mécanismes pour remédier à la hausse des frais de personnel. Au cours des dernières années, des arbitres ont souvent accordé aux employés des augmentations salariales qui dépassent les moyens financiers des municipalités. Ainsi, notre gouvernement apportera des changements à l'arbitrage définitif des différends. Ces changements s'appliqueront aussi à d'autres organisations qui reçoivent un financement du gouvernement, y compris les universités, ainsi qu'à tous les autres secteurs, tels que ceux de la construction, de la fabrication et de la vente au détail, ce qui se traduira par une approche uniforme pour toutes les parties prenantes du Nouveau-Brunswick. Les mesures législatives qui donneront effet aux changements seront présentées plus tard au cours de la session.

La restructuration de tous les services judiciaires de la province peut donner lieu à d'autres économies et gains d'efficacité au chapitre des services. L'examen organisationnel contribuera à assurer l'application et l'utilisation de pratiques et de normes exemplaires dans l'ensemble de la province et mettra l'accent sur quatre éléments clés : le regroupement des ressources, l'examen du protocole de sécurité des tribunaux, l'élargissement des programmes spécialisés et le renouvellement organisationnel. L'initiative vise à dégager des économies d'environ 250 000 \$. Les changements proposés dans le cadre de l'examen seront instaurés en 2017-2018.

Protection de l'éducation et des soins de santé

Les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement fait savoir qu'ils n'accepteront pas de compressions radicales dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. De plus, de telles compressions ne concordent pas avec les valeurs de notre gouvernement. Les

gens du Nouveau-Brunswick se sont prononcés, et nous avons écouté.

Il ne faut pas pour autant supposer que rien ne changera dans les domaines en question. Nous devons améliorer les systèmes d'éducation et de soins de santé qui sont si essentiels à notre économie et à la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick.

Le plan d'éducation décennal sera déposé au cours des prochains mois, et le gouvernement puisera dans le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie pour investir dans sa mise en oeuvre.

Notre gouvernement maintiendra la politique de longue date qui consiste à réduire le nombre total de membres du personnel enseignant à mesure que le nombre d'inscriptions baisse. La mesure sera entièrement réalisée au moyen de l'attrition. Il est prévu que 200 membres du personnel enseignant prendront leur retraite cette année et que le gouvernement engagera 150 nouvelles personnes pour maintenir ou améliorer le rapport élèves-enseignant. Le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces suivent depuis de nombreuses années des politiques semblables.

Au cours des deux prochaines années, nous optimiserons aussi le système de transport scolaire au moyen de changements technologiques et fonctionnels. Des pratiques et des processus normalisés seront instaurés partout dans la province, dans tous les districts scolaires des deux secteurs d'éducation du Nouveau-Brunswick. Grâce aux changements prévus, une somme pouvant atteindre 2,6 millions de dollars pourra être réinvestie dans le renouvellement du parc d'autobus et dans la réussite des élèves.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les responsables des districts pour assurer le respect des exigences régionales et nous veillerons à ce que les gens du Nouveau-Brunswick soient bien informés de tout changement apporté aux trajets actuels. Nous savons que les changements aux trajets d'autobus peuvent être difficiles pour certains, mais nous croyons que l'optimisation du système de transport est la chose à faire pour l'avenir, car nous pourrions ainsi investir des ressources additionnelles dans la salle de classe pour contribuer à la réussite de nos élèves.

Conformément à notre engagement électoral, le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie prévoit un financement afin d'établir un nouveau programme d'aide pour frais de scolarité destiné aux personnes ayant les plus grands besoins financiers et à d'autres personnes ciblées. Ma collègue la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail dévoilera les détails du programme plus tard pendant la session à la suite des consultations auprès de groupes de représentants étudiants.

En ce qui concerne le financement des universités, les transferts consentis par la province pour le fonctionnement des universités publiques ont grimpé de 11,5 % de 2007-2008 à 2014-2015. Pendant cette période, les inscriptions ont diminué de 11,8 %. En conséquence, nous maintiendrons notre gel des subventions de fonctionnement dans

le budget que je présente. Par contre, le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie financera des investissements stratégiques dans des projets qui contribueront à assurer le meilleur système d'éducation pour la population néo-brunswickoise et à favoriser notre croissance économique.

Un plafond d'augmentation de 2 % sera imposé sur les frais de scolarité exigés aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Toutefois, nous n'imposerons pas de mesures de contrôle sur les frais de scolarité exigés aux étudiants de l'extérieur de la province, afin que les universités puissent accroître davantage leurs recettes tout en demeurant concurrentielles pour recruter des étudiants à l'échelle nationale et internationale. Les arrangements spéciaux déjà pris avec la St. Thomas University seront respectés. Afin d'assurer la prévisibilité des frais de scolarité pour les étudiants, nous travaillerons avec les universités à exécuter, d'ici à la fin de notre mandat, notre engagement électoral visant à faire en sorte que les étudiants reçoivent un barème des frais de scolarité sur quatre ans.

Nous poursuivrons notre travail avec les universités publiques en vue d'élaborer une nouvelle formule de financement qui est acceptable de part et d'autre, qui est fondée sur le rendement et qui permet aux universités de se concentrer sur la croissance. Une fois cette formule établie, nous lèverons le gel de l'enveloppe globale d'aide à mesure que les universités dépasseront leurs objectifs de rendement.

De plus, le milieu universitaire tirera avantage des changements que j'ai déjà mentionnés relativement à l'arbitrage définitif des différends.

Monsieur le président, grâce aux réformes en matière de santé entamées en 2008, nous avons été témoins de progrès notables au Nouveau-Brunswick quant à la maîtrise de la croissance des dépenses en santé. Au cours des cinq dernières années, les dépenses publiques pour les soins de santé ont augmenté de 1,5 % par année, selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS). À titre de comparaison, la croissance annuelle au Canada à ce chapitre a été de 2,6 %, et le Nouveau-Brunswick se classe donc en tête des provinces pour ce qui est de la maîtrise des dépenses en santé pendant la période en question.

Il s'agit là d'une réussite dont nous pouvons tous être fiers, car nous avons dégagé des économies sans apporter de réductions importantes qui auraient nui à la prestation des services de santé au Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit que la meilleure façon de contenir les coûts dans le secteur des soins de santé est de prendre les devants et d'améliorer l'état de santé de la population. Nous examinerons la possibilité d'améliorer la détection précoce et la gestion des maladies chroniques ainsi que de réduire le taux d'obésité, le tabagisme, la pauvreté et d'autres facteurs nuisibles à la santé.

Toutefois, à moins que des possibilités novatrices et transformatrices soient exploitées pour la prestation des soins de santé, les pressions exercées par les coûts continueront d'augmenter. Nos résultats ne changeront pas si nous accroissons simplement les dépenses sans changer notre approche pour surmonter nos défis en matière de soins de santé.

Il existe plusieurs possibilités de réorganiser notre système de soins de santé afin d'obtenir de meilleurs résultats dans la province au chapitre de la santé, de réaliser des gains d'efficacité, de réduire les frais d'entretien des bâtiments et de réorienter les ressources vers les secteurs où elles produiront les meilleurs résultats.

Nous savons que les frais d'hospitalisation de 5 % des patients accaparent le tiers, voire la moitié, des ressources du système. Certains frais sont inévitables. Une solution consiste à instaurer un système communautaire de soins primaires. Un tel système permettra d'offrir plus de soins dans la collectivité, sera avantageux pour les patients et favorisera la viabilité à long terme de notre système de soins de santé.

J'ai donc le plaisir d'annoncer que nous avons entamé des discussions officielles avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick et Croix Bleue Medavie en vue de déterminer comment nous pouvons miser sur nos forces actuelles pour organiser un service communautaire de soins de santé primaires amélioré.

Le ministère de la Santé a déjà réalisé des gains d'efficacité dans ses Archives d'imageries diagnostiques en ramenant de huit à deux le nombre de systèmes de stockage à long terme. Puisque le système d'archivage et de transmission d'images alimente les archives, d'autres économies peuvent être dégagées dans le domaine. Le ministère de la Santé procédera, en deux étapes, à la refonte du système et réalisera des économies en enlevant du matériel informatique et en supprimant des frais d'entretien.

La mise en oeuvre commencera en 2016-2017, et le ministère de la Santé consultera les parties prenantes avant la refonte. Il est prévu que nous réaliserons des économies s'élevant à 470 000 \$ d'ici à 2018-2019.

Dans le cadre de la révision stratégique des programmes, un certain nombre de propositions ont été formulées à l'égard des soins aux personnes âgées et des foyers de soins, propositions qui auraient pu permettre au gouvernement de réaliser des gains d'efficacité. Toutefois, au lieu de présenter aujourd'hui certaines des mesures, notre gouvernement reporte toute décision dans les domaines en question jusqu'à l'achèvement des travaux du Conseil sur le vieillissement.

Ma collègue la ministre du Développement social annoncera la constitution du conseil au cours des prochains jours. Il est prévu que le conseil présentera un rapport d'ici à la fin de l'année. Le mandat du conseil consistera à élaborer une vaste stratégie décennale sur le vieillissement qui cadrera avec notre vision et assurera la viabilité financière des

programmes et services tout en tenant compte des pratiques exemplaires en matière de vieillissement en santé et de soins aux personnes âgées.

Pendant que le Conseil sur le vieillissement accomplira son travail, Développement social prendra un certain nombre de mesures d'efficience sur le plan administratif. Le programme de soutien aux personnes ayant un handicap, qui permet maintenant aux personnes handicapées de profiter de mesures de soutien souples, offrira aux clients la possibilité de gérer eux-mêmes leurs fonds de soutien. La mesure permettra aux clients de choisir leurs propres services ainsi que des fournisseurs de services qui répondent mieux à leurs besoins et pourraient assurer des soins moins dispendieux et plus viables et appropriés. La démarche a été adoptée ailleurs, où elle a augmenté la satisfaction de la clientèle et, dans certains cas, a permis de réduire les dépenses.

À la suite de consultations et d'un vaste examen mené avec l'aide de professionnels de la santé et de parties prenantes, Développement social fixera des sommes maximales et des limites à la fréquence du recours à son programme de services d'assistance médicale.

Fondés sur des conseils médicaux et cliniques, les changements établiront des paramètres raisonnables et valables sur le plan clinique régissant les avantages offerts tout en prévoyant aussi des exceptions, au besoin.

S'inspirant de pratiques similaires adoptées au ministère de la Santé, le ministère du Développement social travaillera avec la New Brunswick Pharmacists' Association afin d'élaborer un modèle d'établissement des prix qui fera en sorte que les prix des fournitures médicales soient uniformes et prévisibles. De plus, le ministère examinera des mécanismes pour l'achat de fournitures d'oxygénothérapie à des prix inférieurs à ceux qu'il paie actuellement.

Le ministère du Développement social instaurera en outre des mesures qui amélioreront les contrôles de l'approvisionnement et normaliseront les types de service dans l'ensemble des régions et des secteurs de programmes. Ces mesures comprendront l'établissement d'un cadre de gestion des contrats visant les subventions qui adaptera le financement aux priorités du ministère et qui améliorera la reddition de comptes au sein des partenaires en prestation des services.

Pour que la province ait les moyens de continuer d'investir dans ces domaines prioritaires, nous avons pris la décision difficile d'augmenter la TVH. Toutefois, nous veillons à protéger les gens du Nouveau-Brunswick en instaurant un crédit d'impôt destiné aux familles à faible ou moyen revenu.

Monsieur le président, le premier ministre a clairement fait savoir, pendant la dernière campagne électorale, qu'une augmentation de la TVH n'aurait lieu qu'en dernier recours. Lorsque nous avons terminé notre examen des comptes, il était évident qu'il nous serait

impossible de poser les fondements nécessaires sans augmenter la TVH ou apporter d'importantes compressions dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. Les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement dit ne pas vouloir de compressions radicales ni dans l'éducation ni dans les soins de santé.

Par conséquent, même si les mesures que nous prenons pour redresser notre situation financière ne feront jamais l'unanimité, il est généralement convenu qu'une augmentation de la TVH est la meilleure solution de rechange à l'instauration de compressions radicales dans les services publics essentiels comme les soins de santé et l'éducation.

Monsieur le président, le 1^{er} juillet 2016, la composante provinciale du taux de la TVH augmentera de deux points de pourcentage pour passer de 8 % à 10 %, ce qui portera de 13 % à 15 % le taux combiné fédéral-provincial de la TVH.

Le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera alors égal à celui de la Nouvelle-Écosse et à peine supérieur au taux combiné du Québec, qui s'élève à 14,975 %. La modification générera des recettes annuelles de l'ordre de 300 millions de dollars et ramènera le taux de taxation combiné fédéral-provincial au niveau où il se situait entre 1997 et 2006. De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick se souviendront que, au moment de l'adoption de la TPS en 1991 à un taux de 7 %, la taxe de vente provinciale était de 11 %.

La plupart des économistes conviennent que l'augmentation de taxes à la consommation telles que la TVH cause moins de dommages économiques que l'augmentation d'autres taxes et impôts. Il importe de noter que la TVH ne s'applique pas aux objets de première nécessité comme les produits alimentaires de base.

Pour atténuer les effets de l'augmentation de la TVH et rendre la mesure plus progressiste, il sera possible de se prévaloir d'un crédit provincial remboursable pour la TVH de 300 \$ pour une personne, de 300 \$ pour un conjoint ou l'équivalent et de 100 \$ par enfant âgé de moins de 19 ans. Les familles monoparentales recevront un crédit de 300 \$ pour leur premier enfant. Une hausse prévue du salaire minimum, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril, atténuera davantage les effets de l'augmentation de la TVH.

Le crédit intégral pour la TVH sera accordé aux gens du Nouveau-Brunswick dont le revenu familial annuel est inférieur à 35 000 \$. Le crédit sera amputé de 2 ¢ pour chaque dollar de revenu annuel au-dessus de 35 000 \$. Ainsi, les personnes gagnant moins de 50 000 \$ par année et les familles de deux adultes et deux enfants gagnant moins de 75 000 \$ par année pourraient profiter dans une certaine mesure du crédit pour la TVH.

Le crédit vise à protéger les ménages à faible ou moyen revenu et rapportera environ 100 millions de dollars aux gens du Nouveau-Brunswick.

Autres mesures productrices de recettes

Monsieur le président, lors des séances publiques relatives à la révision stratégique des programmes, les gens du Nouveau-Brunswick n'étaient pas à court d'idées pour accroître les recettes. Il y avait parfois un large consensus sur certaines idées, alors que d'autres idées ont suscité un débat. Les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement fait savoir que nous ne pourrions pas rétablir l'équilibre dans nos finances rien qu'en réduisant les dépenses. Des mesures productrices de recettes devaient faire partie de la solution.

Étant donné que nous avons demandé aux ménages néo-brunswickois de contribuer plus au moyen d'une augmentation de la TVH, il est équitable de demander aussi aux entreprises néo-brunswickoises de contribuer davantage. Le taux général d'impôt sur le revenu des corporations augmentera donc pour passer de 12 % à 14 %, soit un taux égal à celui de Terre-Neuve-et-Labrador, mais encore inférieur à ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les entreprises qui ne paient actuellement que le taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise ne seront pas touchées par cette hausse.

La taxe sur le tabac vise à décourager le tabagisme et aide à payer les frais additionnels que le tabagisme entraîne pour notre système de soins de santé. Le Nouveau-Brunswick a la taxe sur le tabac la plus faible des provinces de l'Atlantique, et celle-ci se classe troisième parmi les plus basses du Canada. Ce n'est qu'au Québec et en Ontario qu'elle est moins élevée.

Au cours des deux prochaines années, le taux de la taxe applicable aux produits du tabac au Nouveau-Brunswick augmentera de 6,52 ¢ la cigarette ou le gramme de tabac en vrac ou de tabac haché fin. La mesure portera progressivement le taux de la taxe de 19 ¢ à 25,52 ¢, soit le même taux qu'en Nouvelle-Écosse. À minuit ce soir, une première hausse de 3,26 ¢ entrera en vigueur, portant ainsi le taux de la taxe à 22,26 ¢ la cigarette ou le gramme de tabac en vrac ou de tabac haché fin. Une seconde hausse de 3,26 ¢ prendra effet l'an prochain, soit le 1^{er} février 2017.

Par ailleurs, le fait de freiner la vente de tabac de contrebande et de majorer les amendes liées au trafic de tabac permettra de percevoir des recettes additionnelles. Selon les estimations, une réduction de 1 point de pourcentage du commerce illicite du tabac accroîtrait de 1 million de dollars par année les sommes que le gouvernement perçoit en taxes.

Voilà pourquoi le gouvernement crée une unité spécialisée d'application de la loi pour identifier les personnes impliquées dans des activités illégales et enquêter sur ces personnes, surtout pour freiner les activités et démanteler les réseaux de contrebande, et pour récupérer les pertes fiscales liées au trafic de tabac de contrebande.

La taxe sur le transfert de biens réels est un paiement unique versé au moment de l'enregistrement de l'acte de transfert visant l'achat d'un bien réel. Le 1^{er} avril 2016, la taxe sur le transfert de biens réels sera portée de 0,5 % à 1 %. Selon le prix moyen d'une maison au Nouveau-Brunswick, à savoir 164 000 \$, le changement représente une somme additionnelle de 820 \$ perçue au titre de la taxe sur la vente d'un domicile et générera des recettes de 10 millions en 2016-2017. Même après l'augmentation, la taxe néo-brunswickoise sur le transfert de biens réels demeurera parmi les plus basses du pays.

Monsieur le président, en plus des mesures productrices de recettes instaurées à la suite de la révision stratégique des programmes, notre gouvernement apporte un certain nombre d'autres changements à notre régime fiscal.

Le gouvernement fédéral a établi un nouveau taux marginal supérieur d'imposition de 33 % applicable, depuis le 1^{er} janvier 2016, au revenu imposable qui excède 200 000 \$. Compte tenu de ce changement, notre gouvernement abolira, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, le taux marginal supérieur d'imposition sur le revenu des particuliers de 25,75 % et ramènera de 21 % à 20,3 % le taux applicable à un revenu imposable qui dépasse 150 000 \$. À compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation de la tranche d'imposition visée sera conforme à celle de toutes les autres tranches d'imposition du Nouveau-Brunswick.

Les personnes qui sont parmi le 1 % ayant les revenus les plus élevés continueront d'être assujetties à un taux beaucoup plus élevé qu'en 2014, quand le taux provincial supérieur d'imposition était de 17,84 %.

Pour 2016, le taux d'imposition combiné fédéral-provincial pour un revenu supérieur à 150 000 \$ sera de 49,3 %, tandis que le taux combiné visant un revenu qui dépasse 200 000 \$ sera de 53,3 %. À titre de comparaison, le taux combiné visant les deux niveaux de revenu était de 46,84 % en 2014.

Monsieur le président, nous modifions également la *Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* afin d'augmenter, pour les banques, le taux de la taxe sur le capital des corporations financières, qui passera de 4 % à 5 % le 1^{er} avril 2016.

En tout, le budget d'aujourd'hui prévoit des mesures productrices de recettes qui généreront plus de 230 millions de dollars par année après leur mise en oeuvre complète.

Même si les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement manifesté un intérêt pour l'instauration de péages routiers, nous croyons que, sur le plan financier, les consommateurs ne peuvent se permettre qu'un choix : soit la hausse de la TVH, soit le péage. Puisque le péage ne produirait qu'une part minime des recettes nécessaires pour

protéger l'éducation et les soins de santé, nous n'avons pas choisi une telle option. Il n'y avait d'ailleurs guère de consensus quant à l'emplacement des postes de péage et aux types de postes à utiliser. En outre, les recettes additionnelles dont nous avons besoin aujourd'hui ne seraient générées que dans 18 à 24 mois en raison du temps requis pour la planification et la construction.

Choix pondérés

Monsieur le président, au cours de la dernière année, les gens du Nouveau-Brunswick ont contribué à l'élaboration du budget. Leurs suggestions ont été entendues, et les mesures que nous avons présentées aujourd'hui en tiennent bien compte.

Depuis 1991, le nombre d'élèves au Nouveau-Brunswick diminue continuellement. Toutefois, les dépenses visant nos enfants représentent un investissement. Ces derniers sont les dirigeants de demain, et l'investissement dans une éducation de qualité porte fruit pendant des générations. Imaginez si nos dépenses liées à l'éducation étaient réduites d'une somme allant de 200 à 300 millions de dollars. Quel genre d'éducation nos enfants recevraient-ils alors?

Songez aux pressions avec lesquelles nous sommes aux prises dans notre système de soins de santé, où les temps d'attente peuvent être considérables, où beaucoup de nos établissements sont pleins et où la demande continue de s'accroître. Imaginez maintenant les pressions que subirait notre système de santé si nous essayions d'accomplir le même travail malgré une réduction de 200 à 300 millions de dollars.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont bien précisé que des compressions radicales dans l'éducation et les soins de santé ne seraient pas acceptées. Ils ont plutôt affirmé être prêts à payer les services importants qu'ils utilisent. Toutefois, ils comptent aussi sur nous pour gérer judicieusement nos dépenses. C'est pourquoi nous avons instauré un certain nombre de mesures en vue d'accroître l'efficacité, d'éliminer le gaspillage et d'améliorer le fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

En novembre dernier, j'ai présenté une mise à jour de notre situation financière pour 2015-2016. Nous avons alors signalé une amélioration de 23,7 millions de dollars de notre déficit par rapport à nos prévisions budgétaires initiales et nous avons prévu un déficit de 453,1 millions. Des faits nouveaux depuis novembre ont mené à une prévision révisée du déficit de 466,4 millions pour 2015-2016.

Il est maintenant prévu que les recettes seront de 12,4 millions de dollars inférieures aux sommes budgétées, soit une détérioration de 49,5 millions par rapport au deuxième trimestre.

Des écarts importants depuis notre mise à jour du deuxième trimestre comprennent une baisse de 51 millions au titre de la TVH liée à des redressements négatifs sur exercices antérieurs et une baisse de 45 millions du bénéfice net d'Énergie NB en raison de températures plus clémentes, de pannes de courant imprévues et du coût du gaz naturel. Nous avons aussi constaté une détérioration des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des corporations et des recettes tirées des redevances. Ces baisses ont été compensées en partie par l'augmentation des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, ainsi que des taxes sur l'essence et sur le tabac.

Il est maintenant prévu que les dépenses seront de 27,2 millions de dollars supérieures aux sommes budgétées, augmentation attribuable aux coûts de l'aide en cas de catastrophe et à d'autres éléments de recettes en déduction des dépenses.

Pour le prochain exercice financier, nous prévoyons un déficit de 347 millions de dollars.

Il est maintenant prévu que les recettes atteindront 8,719 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 5,1 % par rapport à nos prévisions révisées pour 2015-2016. Cette augmentation est liée en grande partie aux mesures productrices de recettes qui sont présentées aujourd'hui et à des redressements négatifs uniques affectés aux exercices antérieurs en 2015-2016. Abstraction faite de ces facteurs, la croissance des recettes est d'environ 2,3 %.

En raison de l'augmentation normale des dépenses de fonctionnement, d'investissements dans de nouvelles initiatives et d'événements ponctuels, les dépenses augmenteront de 3,5 % par rapport aux prévisions révisées pour 2015-2016, soit une hausse de 303,8 millions de dollars.

	Plan pluriannuel (millions \$)				
	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
	<u>Budget</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>	<u>Plan</u>
Recettes	8 719	8 916	9 089	9 287	9 491
Dépenses	8 966	9 108	9 206	9 311	9 470
Réserve pour éventualités	(100)	(75)	(50)	(25)	-
Excédent (déficit)	(347)	(267)	(167)	(49)	21

Le plan pluriannuel que nous présentons aujourd'hui établit l'équilibre entre les mesures visant à accroître les recettes et celles qui contribuent à gérer nos dépenses tout en maintenant les services. Le plan repose sur des prévisions économiques prudentes et de modestes projections des recettes, ce qui comprend les mesures productrices de recettes annoncées aujourd'hui. Notre plan de dépenses tient compte des décisions

découlant de la révision stratégique des programmes et de la gestion responsable continue des pressions annuelles exercées par la croissance des dépenses.

Les mesures décrites dans notre plan reflètent les valeurs communes à tous les gens du Nouveau-Brunswick et posent les fondements de notre avenir — un avenir où l'équilibre budgétaire donnera lieu à des possibilités d'investissement dans la croissance économique, la création d'emplois et la prestation de services de qualité à la population du Nouveau-Brunswick.

L'avenir

D'ici à la fin de notre mandat, notre gouvernement se concentrera sur les priorités du Nouveau-Brunswick, soit les emplois, l'éducation et les soins de santé.

Il ne sera pas facile de procéder ainsi, et le gouvernement devra rester prudent et concentré. Sur la scène mondiale, nous avons été témoins d'événements qui ont entraîné de nouveaux défis pour l'économie canadienne ; en effet, d'anciens chefs de file au chapitre de la croissance, comme l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, doivent maintenant relever des défis économiques.

En 2016, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel de 0,4 %. La démographie, les investissements du secteur privé, les mesures financières et la suspension des activités récemment annoncée à la mine Picadilly devraient freiner l'activité économique. À moyen terme, la demande extérieure en provenance de nos principaux partenaires commerciaux et les investissements des secteurs privé et public continueront à soutenir la croissance.

Or, grâce aux solides fondements que nous avons posés à l'aide de la révision stratégique des programmes, nous aurons les moyens d'investir dans nos priorités. Nous sommes d'ailleurs persuadés que notre plan nous aidera à dépasser les prévisions actuelles de croissance économique.

Par le truchement du Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie, nous investirons dans des projets qui permettront de mettre en place les conditions nécessaires à la création d'emplois et à la prospérité pour la population du Nouveau-Brunswick.

Grâce à l'importante contribution des gens du Nouveau-Brunswick, nous avons conçu un plan qui nous permettra d'atteindre notre objectif de rétablissement de l'équilibre dans le respect de nos valeurs.

Le budget d'aujourd'hui jette les fondements de notre avenir, un avenir où se profilent des budgets viables qui soutiendront les investissements nécessaires pour les emplois,

l'éducation et les soins de santé.

Nous bâtissons un gouvernement plus intelligent et réceptif qui noue le dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick tout en s'efforçant toujours de respecter leurs valeurs et leurs besoins, maintenant et dans l'avenir.

C'est exactement ce que prévoit le plan d'aujourd'hui. Dans le budget que nous présentons, nous suivons le conseil de Nelson Mandela : nous veillons à ce que nos choix reflètent nos espoirs et non nos peurs.

Merci, Monsieur le président.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT

Milliers

\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2016 Prévisions	2016 Révisées	2017 Prévisions
Recettes			
Compte ordinaire.....	7 984 551	7 950 201	8 354 502
Compte de capital.....	10 705	15 164	32 680
Compte à but spécial.....	61 342	79 717	76 101
Organismes de services spéciaux (nettes).....	57 634	56 776	65 282
Gains du fonds d'amortissement.....	193 700	193 700	190 200
Recettes totales	<u>8 307 932</u>	<u>8 295 558</u>	<u>8 718 765</u>
Charges			
Compte ordinaire.....	8 007 021	8 011 505	8 261 450
Compte de capital.....	82 903	84 460	122 649
Compte à but spécial.....	74 228	90 997	87 265
Organismes de services spéciaux (nettes).....	53 372	56 759	59 239
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	417 238	418 268	435 186
Charges totales	<u>8 634 762</u>	<u>8 661 989</u>	<u>8 965 789</u>
Réserve pour éventualités.....	(150 000)	(100 000)	(100 000)
Excédent (Déficit)	<u>(476 830)</u>	<u>(466 431)</u>	<u>(347 024)</u>

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
Milliers
\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2016 Prévisions	2016 Révisées	2017 Prévisions
Dettes nettes - Début de l'exercice.....	(12 018 306)	(12 421 892)	(12 989 898)
Changements durant l'exercice			
Excédent (Déficit).....	(476 830)	(466 431)	(347 024)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....	(525 898)	(519 843)	(556 661)
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	<u>417 238</u>	<u>418 268</u>	<u>435 186</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	(585 490)	(568 006)	(468 499)
Dettes nettes - Fin de l'exercice.....	<u>(12 603 796)</u>	<u>(12 989 898)</u>	<u>(13 458 397)</u>

Au deuxième trimestre, la dette nette au début de l'exercice a été mise à jour afin de tenir compte de la dette nette en fin d'exercice qui a été publiée dans les états financiers consolidés 2014-2015 (Comptes publics – Volume I).

RECETTES TOTALES
2016-2017
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	10 595	-	-	-	10 595
Assemblée législative.....	495	-	-	-	495
Autres organismes.....	554 161	-	10	-	554 171
Bureau du Conseil exécutif.....	846	-	-	-	846
Cabinet du procureur général.....	384	-	200	-	584
Développement social.....	53 341	50	8 467	-	61 858
Éducation et Développement de la petite enfance.....	22 135	-	38 940	-	61 075
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	159 169	-	2 740	4 866	166 775
Énergie et Mines.....	3 457	-	-	-	3 457
Environnement et Gouvernements locaux....	4 229	-	9 037	-	13 266
Finances.....	7 231 954	-	56	-	7 232 010
Justice.....	6 608	-	449	-	7 057
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	11 439	-	-	-	11 439
Ressources naturelles.....	77 123	40	3 347	-	80 510
Santé.....	34 186	-	1 515	-	35 701
Sécurité publique.....	183 370	-	9 140	-	192 510
Société de développement régional.....	-	-	-	69 402	69 402
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	3 325	-	1 579	4 873	9 777
Transports et Infrastructure.....	7 909	32 590	621	89 761	130 881
Total partiel	8 364 726	32 680	76 101	168 902	8 642 409
Gains du fonds d'amortissement.....	-	-	-	-	190 200
Opérations intercomptes.....	(10 224)	-	-	(103 620)	(113 844)
RECETTES TOTALES	8 354 502	32 680	76 101	65 282	8 718 765

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE PRÉVUES SELON LA PROVENANCE

Milliers

\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2016	2016	2017
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 587 000	1 655 000	1 632 000
Impôt sur le revenu des corporations.....	258 000	227 000	276 200
Impôt foncier provincial.....	488 100	502 800	514 688
Taxe de vente harmonisée.....	1 184 200	1 133 500	1 335 600
Taxe sur l'essence et les carburants.....	268 200	290 000	288 000
Taxe sur le tabac.....	135 800	143 500	153 500
Taxe sur le pari mutuel.....	600	420	420
Taxe sur les primes d'assurance.....	53 546	52 400	54 000
Taxe sur le transfert de biens réels.....	12 000	13 000	23 000
Taxe sur le capital des grandes corporations.....	0	(30)	0
Taxe sur le capital des corporations financières.....	27 000	27 000	27 000
Pénalités et intérêts.....	13 000	13 000	13 000
Total partiel : taxes et impôts.....	<u>4 027 446</u>	<u>4 057 590</u>	<u>4 317 408</u>
Produits de placements.....	295 765	221 200	303 686
Licences et permis.....	148 333	147 574	150 604
Vente de biens et services.....	325 187	323 254	334 610
Redevances.....	107 230	91 480	70 430
Recettes des loteries et des jeux.....	140 300	143 400	144 800
Amendes et peines.....	8 165	8 211	10 724
Recettes diverses.....	<u>61 189</u>	<u>72 959</u>	<u>72 362</u>
TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	<u>5 113 615</u>	<u>5 065 668</u>	<u>5 404 624</u>
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	1 668 900	1 668 900	1 708 400
Transfert canadien en matière de santé.....	717 800	719 900	753 900
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	273 400	272 900	279 000
Autres.....	1 866	1 866	1 866
Total partiel : subventions inconditionnelles – Canada.....	<u>2 661 966</u>	<u>2 663 566</u>	<u>2 743 166</u>
Subventions conditionnelles – Canada.....	219 252	230 965	216 936
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA.....	<u>2 881 218</u>	<u>2 894 531</u>	<u>2 960 102</u>
Total partiel.....	7 994 833	7 960 199	8 364 726
Opérations intercomptes.....	(10 282)	(9 998)	(10 224)
TOTAL : RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	<u><u>7 984 551</u></u>	<u><u>7 950 201</u></u>	<u><u>8 354 502</u></u>

CHARGES TOTALES
2016-2017
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	37 209	1 100	-	-	38 309
Assemblée législative.....	26 030	-	-	-	26 030
Autres organismes.....	263 594	-	-	-	263 594
Bureau du Conseil exécutif.....	11 950	-	-	-	11 950
Cabinet du premier ministre.....	1 598	-	-	-	1 598
Cabinet du procureur général.....	17 641	-	200	-	17 841
Développement social.....	1 164 423	-	14 489	-	1 178 912
Éducation et Développement de la petite enfance.....	1 137 886	2 060	38 940	-	1 178 886
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	609 985	2 000	2 658	4 854	619 497
Énergie et Mines.....	8 319	-	-	-	8 319
Environnement et Gouvernements locaux.....	138 481	1 000	8 500	-	147 981
Finances.....	16 993	-	56	-	17 049
Gouvernement général.....	789 743	3 411	15	-	793 169
Justice.....	44 957	-	449	-	45 406
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	46 492	-	-	-	46 492
Ressources humaines.....	3 594	-	-	-	3 594
Ressources naturelles.....	91 697	-	3 300	-	94 997
Santé.....	2 580 772	19 000	2 000	-	2 601 772
Sécurité publique.....	179 184	-	12 748	-	191 932
Service de la dette publique.....	700 000	-	-	-	700 000
Société de développement régional.....	79 922	47 207	-	74 614	201 743
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	51 514	2 295	1 560	5 100	60 469
Transports et Infrastructure.....	292 900	578 027	2 350	78 291	951 568
Dépenses totales	8 294 884	656 100	87 265	162 859	9 201 108
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(23 210)	(533 451)	-	-	(556 661)
Opérations intercomptes.....	(10 224)	-	-	(103 620)	(113 844)
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	-	-	-	-	435 186
CHARGES TOTALES	8 261 450	122 649	87 265	59 239	8 965 789